



**BILAN DES OPERATIONS DE DESTRUCTION DE
GRANDS CORMORANS POUR LA SAISON
D'HIVERNAGE 2011/2012**



Département de la LOZERE

1 – Textes juridiques et réglementaires

- **Lettre circulaire en date du 10 juillet 2007** du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable définissant les modalités de destruction d'oiseaux de l'espèce "Phalacrocorax carbo sinensis" pour la saison d'hivernage 2007-2008 et 2008-2009.
- **Circulaire DNP/CFF du 27 septembre 2007** du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable à Mesdames et Messieurs les Préfets – Direction départementale de l'agriculture et de la forêt, sur la mise en œuvre du plan de gestion du grand cormoran et annexes proposant un arrêté préfectoral type et les quotas départementaux.
- **Arrêté ministériel du 23 août 2011** fixant les quotas départementaux de régulation pour la période 2011-2012.
- **Arrêté préfectoral n° 2011-251-0001 en date du 8 septembre 2011** autorisant la destruction de grands cormorans de l'espèce "Phalacrocorax carbo sinensis" pour la saison d'hivernage 2011/2012.

2 – Avis du comité de suivi

Sur le déroulement des opérations, les dispositions essentielles entérinées par le comité de suivi du 28 juin 2011 sont reprises pour partie dans l'arrêté préfectoral, cela concerne :

- La maintien du quota à 60 oiseaux par arrêté ministériel du 23 août 2011.
- Les demandes précédentes afin d'éviter de tuer les oiseaux bagués et, le cas échéant, à la récupération des oiseaux tués pour les confier à l'ALEPE sont reprises dans l'arrêté.
- L'utilisation de munitions au plomb sur les milieux aquatiques reste interdite.
- La direction technique de l'opération qui est confiée à la fédération comme pour les précédentes campagnes.

3 – Période affectée à la régulation

La période autorisée de régulation s'étendait en principe de la date d'ouverture de la chasse, soit le 11 septembre 2011, à la fermeture de la chasse au gibier d'eau, soit 28 février 2012.

4 – Nombre d'oiseaux tirés

60 oiseaux.

La régulation s'est effectuée sur une période de 15 semaines, avec les observations suivantes :

- Peu de présence de cormorans sur le département de septembre jusqu'à mi-novembre. Surveillance des agents sur le territoire mais aucun tir à cette période ;
- Présence ensuite régulière parfois importante sur tout le territoire ;
- Une présence très importante en fin de campagne, deuxième quinzaine de janvier et février.
- Une remontée très haut les cours d'eau : l'Allier jusqu'à Rogleton, le Lot sur le secteur de Badaroux à Ste Hélène avec la présence régulière d'oiseaux en fin d'hiver.

A noter, la présence toujours massive du cormoran sur la pisciculture en cage du lac de Villefort, Malgré la couverture par des filets des structures flottantes, les cormorans sous l'eau arrivent à blesser du poisson au travers des mailles des filets et ils pénètrent tout de même dans les cages pour prélever du poisson.

La mise en place d'un quota spécifique de régulation de 15 cormorans pour cette pisciculture n'est pas satisfaisant au vu du nombre d'oiseaux présents tout au long de l'année.

L'opération a pris fin le 28 février 2012.

5 - Les résultats détaillés de la régulation par site

Communes	Type hydrographique	Date (s)	Nombre d'oiseaux tués	Totaux par commune
SAINTE ENIMIE	Tarn	1er décembre	1	
"	"	19 décembre	1	
			Totaux SAINTE ENIMIE	2
LA MALENE	Tarn	1er décembre	2	
"	"	19 décembre	1	
"	"	7 janvier	1	
"	"	14 janvier	2	
"	"	28 janvier	2	
			Totaux LA MALENE	8
LAVAL DU TARN	Tarn	1er décembre	1	
"	"	19 décembre	1	
"	"	4 février	3	
			Total LAVAL DU TARN	5
LES VIGNES	Tarn	9 janvier	1	
"	"	16 janvier	1	
"	"	23 janvier	2	
"	"	13 février	2	
			Totaux LES VIGNES	6
CHANAC	Lot	28 novembre	1	
"	"	6 décembre	1	
"	"	13 décembre	2	
"	"	10 janvier	1	
"	"	28 février	2	
			Total CHANAC	7
BANASSAC	Lot	7 décembre	1	
"	"	14 décembre	2	
"	"	29 décembre	1	
			Total BANASSAC	4
LANGOGNE	Allier	17 novembre	1	
"	"	17 janvier	1	
"	"	14 février	1	
			Total LANGOGNE	3
LUC	Allier	20 février	3	
"	"	23 février	2	
"	"	27 février	2	
"	"	28 février	3	
			Total LUC	10
VILLEFORT	Lac de Villefort	20 novembre	3	
"	"	5 décembre	1	
"	"	7 décembre	4	
"	"	16 décembre	2	
"	"	23 décembre	1	
"	"	27 décembre	1	
"	"	12 janvier	2	
"	"	14 janvier	1	
			Total VILLEFORT	15

Il ressort des résultats du tableau ci-dessus que :

- 75 % des oiseaux ont été régulés sur les **cours d'eau (dont % sur le Tarn).**
- 25 % des oiseaux ont été régulés sur le **plans d'eau de Villefort.**

A l'inverse de ces dernières années il a été constaté une présence inhabituelle et très tardive d'oiseaux en février en mars ainsi que des remontées très en amont et durables sur certains cours d'eau (Allier en amont de Langogne, Lot en amont de Badaroux, lac du Moulinet, ...).

Dans la continuité de la précédente saison, la colonisation progresse à nouveau sur l'ensemble des cours d'eau du département. Il a été constaté des remontées de grands cormorans sur les têtes de bassin ainsi que sur les hauteurs de l'Aubrac ou de la Margeride.

La baisse du nombre de cormorans à réguler, à 60, sur le département, fixé de façon arbitraire par l'administration centrale reste injustifiée et sans aucun fondement avec la pression qu'exerce cet oiseau sur les zones de reproduction des salmonidés.

Les observations de terrain montrent une prédation très importante sur l'ombre commun sur l'Allier. Ce poisson de pleine eau est plus vulnérable que les autres espèces salmonicole par le fait qu'il ne se cache pas. Ainsi sur une fosse réputée au niveau de Rogleton, **un seul ombre a pu être compté ce printemps**, alors que la population sur ce secteur était jusqu'alors plutôt bien en place.

IL Y A URGENCE SUR L'ALLIER.

6 – Moyens humains mis en œuvre

6.1 Qualité des tireurs

Ont participé à la campagne de tir

→ 9 agents assermentés de la Fédération de LOZERE pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

→ 3 gardes particuliers.

→ 1 lieutenant de louveterie.

6.2 Nombre d'homme/jour

Le quota de 60 oiseaux abattus a été atteint en 47 sorties sur le terrain pour un total de 46 hommes/jour, répartis comme suit :

→ Gardes particuliers : 20 h/j.

→ Agents de la FDPPMA : 20 h/j.

→ Lieutenant de louveterie 7 h/j.

Ces chiffres sont en forte hausse comparés à ceux de la campagne précédente.

7 – Récupération des oiseaux

Les conditions de récupération des oiseaux sont souvent très difficiles. Dans ces conditions aucune opération n'a été réalisée dans ce sens. Parallèlement l'attention des tireurs a été attirée sur le respect des oiseaux bagués.

8 – Conclusion

Cette campagne 2011-2012 a atteint l'objectif fixé.

Les conditions climatiques hivernales très difficiles en février, couplées avec des niveaux d'eau extrêmement bas, ont permis de constater un accroissement de la fréquentation des cours d'eau et lacs par le grand cormoran.

Il n'a pas été pratiqué de contenus stomacaux lors de cette campagne.

Comme les années antérieures on constate une recrudescence d'importantes compagnies fin janvier, en février et aussi en mars.

Fait à Mende, le 31 mars 2012

Le chargé de la direction technique,

Laurent SUAU